



**COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 8 juillet 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2, mention biologie santé (BS), parcours Management et Innovation en biotechnologies (MIB)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 (semestre1, semestre 2 et session de rattrapage) :

Président(e) : Pierre ANDREOLETTI

Membres :

Mustapha CHERKAOUI MALKI
Anne VEJUX
Agnès FOURCOT
Stéphane MANDARD
Brigitte SABARD

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 04/12/2025
Le Directeur de l'UFR,


Bruno FAIVRE